DOIT-ON RATTRAPER LES JOURS MANQUÉS DE RAMADAN IMMÉDIATEMENT ET CONSÉCUTIVEMENT?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Jeûne

Doit-on rattraper les jours manqués de ramadan immédiatement et consécutivement ?
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 36

Question :
Noble Cheikh, une femme a six jours de ramadan à rattraper. Doit-elle jeûner de manière consécutive ou un jour sur deux?

Réponse :

Il n'est pas obligatoire que le rattrapage des jours de ramadan soit accompli immédiatement, ni consécutivement. C'est pour cela que la mère des croyants, Aïcha, qu'Allah l'agrée, ne rattrapait ses jours [manqués] de ramadan que lors [du mois] de sha'bân. Néanmoins, le mieux est de les jeûner immédiatement et consécutivement afin de s'acquitter rapidement de sa responsabilité et de pouvoir jeûner six jours du mois de chawwâl.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com